



## Réunion des États parties

Distr. générale  
15 février 2021  
Français  
Original : anglais

---

### Trentième Réunion

New York

Point 10 a) de l'ordre du jour

**Commission des limites du plateau continental :  
informations communiquées par le Président  
de la Commission**

### **Lettre datée du 13 avril 2020, adressée à la présidence de la trentième Réunion des États parties par le Président de la Commission des limites du plateau continental**

#### **Additif**

#### **Cinquante-troisième session de la Commission des limites du plateau continental**

En ma qualité de Président de la Commission des limites du plateau continental, j'informe les États parties à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, par votre intermédiaire, que les membres de la Commission ont poursuivi leur examen des modalités d'organisation de la cinquante-troisième session de la Commission compte tenu de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) qui persiste. Au vu des difficultés particulières<sup>1</sup> auxquelles la Commission se heurterait si elle menait ses travaux par d'autres moyens que la tenue de sessions en présentiel au Siège de l'Organisation des Nations Unies ainsi que des préoccupations qui en découlent, les membres de la Commission ont conclu que celle-ci ne pourrait pas tenir sa cinquante-troisième session tant que ses membres ne seraient pas en mesure de se rendre dans le pays hôte et que les conditions ne permettraient pas la tenue de réunions en présentiel, notamment dans les laboratoires SIG (système d'information géographique) de la Division des affaires maritimes et du droit de la mer (Bureau des affaires juridiques du Secrétariat).

Le Président de la Commission  
des limites du plateau continental  
(*Signé*) Adnan Rashid Nasser **Al-Azri**

---

<sup>1</sup> Notamment celles mentionnées au paragraphe 104 de la résolution 75/239 de l'Assemblée générale.

